



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.203.1974:TREATIES-8

Le 19 août 1974

CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION ET LA REPRESSION
DU CRIME D'APARTHEID

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES LE 30 NOVEMBRE 1973

SIGNATURES DU YEMEN DEMOCRATIQUE ET DE LA SOMALIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, sur instructions du Secrétaire général, de porter à votre connaissance que la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, adoptée par résolution 3068 (XVIII) de l'Assemblée générale le 30 novembre 1973, a été signée le 31 juillet 1974 au nom du Gouvernement du Yémen démocratique et le 2 août 1974 au nom du Gouvernement somali.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur de la Division
des questions juridiques générales
chargé du Service juridique

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Elaine Sloan".

Elaine Sloan